

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du jeudi 29 juin 2017 à 16h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Marielle Duhème, Rémi Robidoux et Florent Ricard formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absent : le conseiller Paul André Ricard (absence non motivée)

Le siège no. 6 est vacant.

---

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté.

**17-06-29-4407**      **Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 29 juin 2017 à 16 h 03.

Adopté

**Séance extraordinaire du jeudi 29 juin 2017, à 16h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.**

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Octroi d'un contrat pour services professionnels - Élaboration et validation d'un modèle hydraulique du réseau d'aqueduc de la Ville;
- D) Octroi d'un contrat pour services professionnels - Élaboration et exécution d'un programme de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc;
- E) Octroi d'un contrat pour services professionnels - Recherche de fuites sur les conduites d'aqueduc du réseau de la Ville;
- F) Octroi d'un contrat pour services d'ingénierie – Pour le prolongement des services municipaux de la rue Grégoire;
- G) Octroi d'un contrat pour services d'ingénierie – Travaux de branchement d'une nouvelle usine au réseau d'aqueduc et d'égout de la rue Lake;
- H) Octroi d'un contrat pour services d'ingénierie – Mise à jour du plan d'intervention du réseau d'aqueduc, d'égout et de chaussées;
- I) Octroi d'un contrat pour services d'ingénierie – Pour le remplacement de la conduite d'aqueduc d'une partie de la rue Châteauguay;

- J) Demande présentée au MTQ dans le cadre des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur une section de la rue Châteauguay (Route 138);
- K) Octroi d'un contrat pour l'acquisition de structures de jeux et de mobilier de parc pour le parc Sellar;
- L) Acquisition d'une structure de jeux pour le parc Sellar;
- M) Désignation d'une fourrière municipale en vertu du Code de la sécurité routière;
- N) Période de questions du public;

Levée de la séance

---

**Adoption de l'ordre du jour**

**17-06-29-4408**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par madame Marielle Duhème  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 29 juin 2017 tel que présenté et avec dispense de lecture.

Adopté

**Octroi d'un contrat de services professionnels pour l'élaboration et la validation d'un modèle hydraulique du réseau d'aqueduc de la Ville**

**Considérant** la nécessité de mettre en place le modèle hydraulique du réseau d'alimentation en eau potable de la Ville dans le logiciel AquaGEO avant d'effectuer les procédures de rinçage unidirectionnel ;

**Considérant que** la firme Aqua Data a présenté une offre de service pour l'élaboration et la validation d'un modèle hydraulique du réseau d'aqueduc;

**Considérant que** le coût demandé pour la modélisation du comportement hydraulique du réseau de distribution d'eau et le rapport est 6 400 \$ plus les taxes applicables;

**Considérant** qu'une option supplémentaire est offerte par la firme Aqua Data qui consiste à la collecte et l'analyse de données sur chantier pour fin de validation du modèle hydraulique;

**Considérant que** les frais d'honoraires pour l'offre de services optionnelle «*Validation du modèle hydraulique*» sont de 6 880 \$ plus les taxes applicables;

**17-06-29-4409**

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal octroi le contrat à la firme Aqua Data pour la modélisation hydraulique du réseau de distribution d'eau pour un montant de 6 400 \$ plus les taxes applicables.

**Que** l'option supplémentaire pour la collecte et l'analyse de données sur chantier pour fin de validation du modèle hydraulique est acceptée pour un montant de 6 880 \$ plus les taxes applicables.

**Que** ces dépenses soient financées à même le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)*.

Adopté

**Octroi d'un contrat de services professionnels pour l'élaboration et l'exécution d'un programme de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc**

**Considérant qu'**un programme de rinçage unidirectionnel systématique du réseau d'aqueduc a pour but d'améliorer la qualité de l'eau desservie aux citoyens, d'éliminer les eaux stagnantes et les particules non solidifiées qui se déposent à l'intérieur des conduites, ainsi que faire l'évacuation des eaux rouillées;

**Considérant que** la firme Aqua Data a présenté une offre de service au montant de 2 510 \$ pour l'élaboration du programme de rinçage unidirectionnel et de 8 460 \$ pour son exécution sur le terrain;

**Considérant que** l'offre de service est basée sur une quantité de 119 bornes d'incendie;

17-06-29-4410

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par madame Marielle Duhème  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal octroi le contrat pour l'élaboration et l'exécution d'un programme de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc à la firme Aqua Data pour un montant de 10 970 \$ plus les taxes applicables.

**Que** ces dépenses soient financées à même le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)*.

Adopté

**Octroi d'un contrat de services professionnels pour la recherche de fuites sur les conduites d'aqueduc du réseau de la Ville**

**Considérant que** dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau, le ministère des Affaires municipales (MAMOT) a retenu diverses mesures concernant les municipalités, dont l'obligation de se doter d'un Programme de détection et de réparation de fuites sur le réseau d'aqueduc;

**Considérant qu'**un tel programme de détection ainsi que de localisation précise par l'écoute et la corrélation acoustique/électronique de fuites sur les conduites de notre réseau d'aqueduc permettra de réduire les pertes d'eau traitée;

**Considérant que** la firme Aqua Data a présenté une offre de services professionnels pour la recherche de fuites sur les conduites d'aqueduc pour un montant de 4 750 \$ plus les taxes applicables;

**17-06-29-4411**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal octroie un contrat à la firme Aqua Data pour la détection de fuites sur les conduites d'aqueduc du réseau de la Ville pour un montant de 4 750 \$ plus les taxes applicables.

**Que** ces dépenses soient financées à même le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)*.

Adopté

**Octroi de contrat pour services professionnels – Préparation des plans et devis pour le prolongement de la rue Grégoire**

**Considérant que** la Ville désire réaliser des travaux de construction d'infrastructures municipales d'eau potable et d'égout sanitaire, de fondation de rue et de drainage de surface sur une longueur approximative de 160 mètres sur la rue Grégoire entre la rue Prince et l'emprise ferroviaire désaffectée;

**Considérant que** le coût du projet sera financé à même un règlement d'emprunt et qu'à cette fin, il est nécessaire que des plans, devis et une estimation préliminaire des coûts soient réalisés;

**Considérant que** la firme Comeau Experts-Conseils a présenté une offre de services professionnels d'un montant de 13 900 \$ pour le mandat suivant :

- Réalisation d'un relevé GPS du site;
- Préparation des plans et devis définitifs;
- Préparation de la demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques;
- Assurer un support lors de l'appel d'offres.

**Considérant que** dans le cas d'un règlement d'emprunt soumis aux personnes habiles à voter, il est permis qu'une partie de cet emprunt, non supérieur à 5%, serve à renflouer le fonds général pour le financement des dépenses engagées avant l'entrée en vigueur du règlement;

**17-06-29-4412**

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal octroi un contrat à la firme Comeau Experts-Conseils pour la préparation des plans et devis pour le prolongement de la rue Grégoire pour un montant de 13 900 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense soit financée à même le fonds général lequel sera renfloué après l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt à être approuvé.

Adopté

**Octroi de contrat pour services d'ingénierie – Travaux de branchement d'une nouvelle usine au réseau d'aqueduc et d'égout de la rue Lake**

**Considérant** le projet de construction d'une nouvelle usine sur le territoire de la Ville;

**Considérant qu'**une conduite sanitaire et une autre d'aqueduc d'environ 320 mètres doivent être raccordées sur le réseau municipal de la rue Lake afin que la Ville puisse desservir l'usine;

**Considérant que** la firme Comeau Experts-Conseils a présenté une offre de services professionnels d'un montant de 9 400 \$ pour la préparation des plans et devis définitifs pour le projet de desserte de la nouvelle usine en bordure de la rue Lake;

**Considérant que** dans le cas d'un règlement d'emprunt soumis aux personnes habiles à voter, il est permis qu'une partie de cet emprunt, non supérieur à 5%, serve à renflouer le fonds général pour le financement des dépenses engagées avant l'entrée en vigueur du règlement;

**17-06-29-4413**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par madame Marielle Duhème  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal octroi un contrat à la firme Comeau Experts-Conseils au montant de 9 400 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense soit financée à même le fonds général lequel sera renfloué après l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt à être approuvé.

Adopté

**Octroi d'un contrat pour services professionnels – Mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées**

**Considérant** la nécessité de réaliser la mise à jour du plan d'intervention visant à établir la priorisation des interventions pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts et à y inclure celle de la chaussée;

**Considérant que** la mise à jour de notre plan d'intervention est exigée par le MAMOT pour obtenir des subventions dans le cadre de différents programmes d'aide du gouvernement, en outre, afin d'obtenir l'aide admissible dans le cadre du programme TECQ 2014-18 pour les travaux de réfection du réseau.

**Considérant que** la firme Comeau Experts-Conseils a présenté une offre de services professionnels d'un montant de 19 300 \$ pour la réalisation du mandat;

**17-06-29-4414**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal octroi un contrat à la firme Comeau Experts-Conseils au montant de 19 300 \$ plus les taxes applicables.

**Que** cette dépense soit financée à même le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)*.

Adopté

**Octroi de contrat pour services d'ingénierie– Pour le remplacement de la conduite d'aqueduc sur une section de la rue Châteauguay**

**Considérant** la nécessité de remplacer la conduite d'aqueduc sur la rue Châteauguay entre les rues Mgr David et F.-Cleyn;

**Considérant qu'**un protocole d'entente devra être entériné avec le ministère des Transports;

**Considérant que** la firme Comeau Experts-Conseils a présenté une offre de services professionnels d'un montant de 8 100 \$ pour la préparation de l'estimation des coûts et le support auprès du ministère des Transports pour un éventuel protocole d'entente;

17-06-29-4415

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal octroi un contrat de services professionnels à la firme Comeau Experts-Conseils pour un montant de 8 100 \$ plus les taxes applicables.

**Que** cette dépense soit financée à même le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)*.

Adopté

**Demande présentée au MTQ dans le cadre des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur une section de la rue Châteauguay (Route 138)**

**Considérant** la problématique rattachée aux bris répétitifs de la conduite d'aqueduc située sur la rue Châteauguay entre les rues Mgr David et F.-Cleyn;

**Considérant que** les travaux requis nécessitent le remplacement de la conduite, sur une longueur approximative de 330 mètres, et ce, sur un chemin du MTQ;

**Considérant que** lors d'une rencontre tenue le 19 juin avec monsieur François Hallé de la direction de l'Ouest de la Montérégie du MTQ, il a été discuté de l'opportunité de coordonner les travaux de pose d'une couche d'usure à l'enrobé bitumineux sur cette section de la route 138 avec les travaux de la municipalité;

**Considérant que** la Municipalité entend réaliser les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc dans le cadre du Programme

de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

**Considérant que** la Municipalité souhaite entreprendre la réalisation de ces travaux dès le printemps 2018;

**17-06-29-4416**

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal demande au ministre des Transports du Québec, M. Laurent Lessard, la participation financière de son ministère (MTQ) afin de réaliser ces travaux par le biais de la conclusion d'un protocole d'entente avec la Ville de Huntingdon et de demander également au ministère des Transports du Québec que la réalisation de ceux-ci soit prévue à la programmation financière de 2018-2019 du MTQ afin de permettre le début de la réalisation des travaux dès le printemps 2018;

**Que** copie de la présente résolution soit transmise à M. Stéphane Billette, député provincial du comté de Huntingdon.

Adopté

**Octroi d'un contrat pour l'acquisition de structures de jeux et de mobilier de parc pour le parc Sellar**

**Considérant que** la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation (Projet PA-2017-01) auprès de quatre (4) soumissionnaires pour la fourniture et la livraison de structures de jeux et de mobilier de parc dans le cadre du projet d'aménagement de son Parc Sellar situé à l'intersection des rues Pilon et Prince ;

**Considérant** l'ouverture publique des soumissions le 26 juin 2017 pour laquelle une seule soumission a été reçue, dont le résultat de l'ouverture est le suivant :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant du contrat (incluant les taxes)</b>
Tessier Récréo-Parc Inc.	16 404,63 \$
Équipements Récréatifs Jambette Inc.	Répondu – Pas de soumission
Jeux Modul'Air	Non répondu
Go Élan	Non répondu

**Considérant** que la municipalité a procédé à l'examen de la seule soumission reçue en vérifiant l'admissibilité de l'entreprise et la conformité de sa soumission.

**Considérant que** l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les Cités et villes* stipule qu'une municipalité peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans le cas où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature;

**17-06-29-4417**

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le conseil municipal octroie le contrat pour la fourniture et la livraison de structures de jeux et de mobilier de parc au plus bas soumissionnaire conforme Tessier Récréo-Parc Inc., pour un montant de 16 404,63 \$ incluant les taxes applicables.

**QUE** le Conseil autorise la modification du contrat en rapport aux items relatifs aux modèles des deux (2) tables inclus à la soumission et autorise le paiement d'une somme additionnelle de 659,96 \$ en rapport à ces modifications, soit un montant total de 17 064,59 \$ incluant les taxes applicables.;

**QUE** la dépense soit financée à même le surplus affecté à cet effet.

Adopté

### **Acquisition d'une structure de jeux pour le parc Sellar**

**Considérant que** les équipements récréatifs «Jeux 1000 Pattes» ont déposé une soumission pour la fourniture d'une structure de jeux de parc dans le cadre du projet d'aménagement du Parc Sellar situé à l'intersection des rues Pilon et Prince ;

**Considérant que** le module de jeu est de la série Animal A-16401 et que trois (3) jeux sur ressort simple sont offerts à titre promotionnel pour un montant de 21 212,89 \$ incluant les taxes applicables;

17-06-29-4418

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le conseil municipal autorise l'acquisition de la structure de jeux de la série Animal A-16401 et des trois jeux sur ressort simple offert à titre promotionnel de la compagnie «Jeux 1000 Pattes», pour un montant de 21 212,89 \$ incluant les taxes applicables.

**Que** la dépense soit financée à même le surplus affecté à cet effet.

Adopté

### **Désignation d'une fourrière municipale en vertu du Code de la sécurité routière**

**Considérant que** la *Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)* a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers ;

**Considérant que** ces dispositions du code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1997 ;

**Considérant que** la Ville peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis ;

**Considérant que** l'entreprise *REMORQUAGE ET TRANSPORT TUFFER* représentée par son propriétaire monsieur Christopher McAdam et enregistrée sous le numéro d'entreprise 2272550635, opère une fourrière d'automobiles au 5, rue Fern, Huntingdon Québec ;



**Considérant que** *REMORQUAGE ET TRANSPORT TUFFER* pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec et le Contrôle routier Québec (SAAQ);

**17-06-29-4419**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil désigne *REMORQUAGE ET TRANSPORT TUFFER*, propriété de monsieur Christopher McAdam, à opérer une fourrière d'automobiles au 5, rue Fern, Huntingdon Québec et de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la *Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)* pour le territoire de la Ville de Huntingdon .

**Que** *REMORQUAGE ET TRANSPORT TUFFER* devra se conformer aux exigences de la *Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)* dont notamment les règles de bonnes pratiques contenues au *Guide de gestion de véhicules saisis* produit par la Société .

**Que** les installations de *REMORQUAGE ET TRANSPORT TUFFER* devront être conformes aux règlements en vigueur dans la municipalité et que l'entreposage se fasse à l'intérieur.

**Que** la Ville de Huntingdon se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

Adopté

#### **Période de questions du public**

Aucune question.

#### **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé;

**17-06-29-4420**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par madame Marielle Duhème  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée à 17 h 11.

Adopté

---

André Brunette, Maire

---

Denyse Jeanneau, Greffière